

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Tourret

ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 4

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente loi pose le principe de la réorganisation du périmètre ou de l'organisation des différents niveaux des collectivités territoriales. Une loi future proposera la répartition des compétences entre les collectivités territoriales avec la suppression de la clause générale d'attribution de compétences.